

Démarche : CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Organisme : Direction du Développement des Services et des Territoires, Equipe Petite Enfance, Caf du Var

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

<p> Ceci est un formulaire électronique qui vous permet de compléter une demande de subvention d'investissement à destination de la Caf du Var. </p> Les aides à l'investissement permettent de soutenir les porteurs associatifs, collectivités/établissements publics et entreprises (exemple : entreprise de crèches...) pour des projets : de construction/de rénovation, d'équipement/d'aménagement.

Le montant total des financements accordé par la Caf ne peut excéder 80% de la dépense d'investissement (un cofinancement d'au moins 20% est requis) pour les Mam et Eaje Psu, 50% pour les micro-crèches Paje. L'ensemble des recettes ne peut excéder 100% du coût de l'investissement.

Le déblocage de la subvention se fera à réception des factures acquittées et selon la part de financement accordé sur le budget total (montant plafond), dans la limite de 70% du total de la subvention PIAJE accordée.

Le solde de la subvention (30%) sera versé après la visite de fin de chantier, effectuée par la conseillère en développement, après réalisation des travaux.

En cas d'accord d'octroi d'une subvention :

- Vous devrez utiliser un kit de communication afin de valoriser la participation de la Caf dans le projet
- vous devrez achever les travaux financés dans les quarante-huit mois suivant la décision d'engagement des crédits.

En accord avec les partenaires et après décision du conseil d'administration ou de la commission d'action sociale, la subvention pourra être annulée si le projet ne se réalise pas ou bien que les travaux n'aient toujours pas commencé au terme des quarante-huit mois, à compter de la date d'engagement des fonds.

En cas de refus, nous vous adresserons une réponse motivée.

Attention : Vous devez compléter au préalable le dossier socle de renseignements administratifs, sur le site démarches simplifiées, avant de réaliser cette démarche.

Pour consulter le guide des aides aux partenaires de la Caf du Var : <https://www.caf83-partenaires.fr/aides-aux-partenaires>

Pour consulter les barèmes nationaux PIAJE / FME : <https://www.caf.fr/professionnels/nous-connaître/textes-de-reférence/circulaires>

Pour consulter les Circulaires Nationales PIAJE/FME : <https://www.caf.fr/professionnels/nous-connaître/textes-de-reférence/circulaires>

Merci de contacter votre conseiller de territoire avant tout dépôt de dossier : <https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>

PREAMBULE

Les équipements dont la création ou la rénovation est soutenue financièrement par la Caf du Var devront obligatoirement faire l'objet d'aménagements les rendant accessibles à

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026
tous, y compris au public en situation de handicap. Au-delà des seules attentes réglementaires liées à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, une réflexion globale est attendue sur la qualité d'accueil.

La Commission d'Action Sociale (CAS) sera également attentive aux projets intégrant les enjeux relatifs à la transition écologique, au développement durable et à la responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Guide de la transition écologique

Avant tout dépôt de dossier, merci de consulter les indications suivantes :

Nous vous invitons à consulter la notice Piaje synthétique ci-jointe.

Pour consulter le guide des aides aux partenaires de la Caf du Var : <https://www.caf83-partenaires.fr/aides-aux-partenaires>

Pour consulter les barèmes nationaux 2025 PIAJE / FME :

https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/2025/LR%202025-111%20BR1%202025%20_%20Bareme%202025.pdf

Pour consulter les Circulaires Nationales PIAJE/FME :

https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/2025/C-%202025-209.pdf

Merci de contacter votre conseillère de territoire avant tout dépôt de dossier :

<https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>

Numéro de dossier socle données administratives 2026

Il est nécessaire de compléter préalablement le dossier socle 2026 sur la plateforme démarches simplifiées. Le dossier socle est à compléter 1 fois par an par gestionnaire : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2026>

Nom du projet :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Êtes-vous un nouveau partenaire de la Caf du Var ?

Il est impératif de prendre contact avec un Conseiller de territoire de la Caf avant toute nouvelle demande : <https://www.caf83-partenaires.fr/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

LE GESTIONNAIRE

Statut de votre gestionnaire :

Exclusion des associations culturelles

Pour les Congrégations religieuses : si le projet atteste de l'ouverture à tous les enfants et leurs familles sans distinction alors le promoteur peut être éligible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

- Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- Etablissement public administratif (CCAS, etc)
- Association - Mutuelle - Comité d'entreprise
- Entreprises - Groupements d'entreprises

Nom du gestionnaire

Adresse du gestionnaire :

Commune de la structure concernée par la demande :

Type de structure concernée par la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Crèche PSU
- Micro-creche PAJE
- Maison d'assistants maternels (MAM)

L'équipement est-il financé par un bonus territoire CTG ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

REPRESENTANT LEGAL

Civilité du responsable légal :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Madame la
- Monsieur le

Nom du responsable légal :

(Président, Maire, Directeur Général...)

Prénom du responsable légal :

Fonction du responsable légal

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maire
- Directeur(rice) Général(e)
-

Gérant(e)

LE REFERENT DU PROJET

Nom du référent du projet :

Prénom du référent du projet :

Fonction du référent du projet :

Téléphone du référent du projet :

Adresse électronique du référent du projet :

FICHE PROJET

Territoire cible du projet

Il n'est pas possible de sélectionner plusieurs territoires. Si votre projet se déroule à l'échelle du Département ou sur plusieurs territoires, sélectionner "Département". Pour identifier vos territoires –> <https://www.caf83-partenaires.fr/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Provence Verdon et Lacs et Gorges du Verdon

Provence Verte

Sud Sainte-Baume / TPM Ouest

Toulon

TPM Est / Vallée du Gapeau

Dracénie Provence Verdon agglomération

Pays de Fayence / Esterel Côte d'Azur

Cœur du Var/ Golfe de St-Tropez

Porte des Maures /TPM Hyères

Département

Nom de la structure concernée par le projet :

Adresse de la structure concernée par le projet :

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Projet en zone QPV, FRR ou intégrant un projet d'inclusion :

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

FRR : France Ruralités Revitalisation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

QPV

FRR

Projet d'inclusion sociale ou professionnelle - Pour crèches PSU uniquement

Aucun

Projet concerné par la demande :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Création de structures ou augmentation de capacité >10% - PIAJE

Travaux de rénovation, achats d'équipements ou augmentation de capacité <10% - FME

Les demandes de FME doivent s'inscrire dans une vision pluriannuelle et programmatrice des besoins sur 3 ans. Les demandes de FME successives sur plusieurs exercices consécutifs seront refusées. (En dehors des recommandations PMI)

Pour les projets de Micro-crèches Paje

Pour les projets de Micro-crèches Paje, il est nécessaire de remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- être implantée sur un territoire intercommunal dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à 55% et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 €. **UNIQUEMENT CC COEUR DU VAR ET CC PROVENCE VERDON**

- recevoir l'avis favorable du Maire que ce dernier peut déléguer au Président du regroupement de communes.

- Les micro-crèches accolées (implantées à la même adresse ou contiguës ou dont les locaux techniques sont mutualisés) Paje et PSU sont exclues du Paje

Motif de la demande d'investissement

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Ouverture d'une nouvelle structure

Extension de bâtiment

Rénovation / aménagement

Achat de mobilier

Achat d'électroménager

Achat de logiciel / matériel informatique

Achat de matériels pédagogiques

Petits travaux : aménagement

Autres

Votre projet inclut-il l'achat de locaux ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

L'achat concerne-t-il un local neuf jamais occupé ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Statut d'occupation du bâtiment

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Propriétaire

Locataire

Local mis à disposition

Bail emphytéotique

Explication pour les projets d'ouverture de structure faisant l'objet d'un bail emphytéotique

Les loyers capitalisés dans le cadre d'un bail emphytéotique peuvent être valorisés dans les dépenses foncières éligibles au PIAJE.

Les loyers capitalisés correspondent à l'ensemble des loyers dus par le preneur (emphytéote) au bénéfice du bailleur sur la durée du bail emphytéotique. La Caf pourra prendre en compte ces dépenses dans le calcul et le versement du PIAJE seulement si leur paiement s'effectue en une seule fois et que le promoteur est en mesure de justifier ce paiement via une quittance ou une facture.

DIAGNOSTIC

Exposez les motifs de la demande et le descriptif du projet (détails des travaux et aménagements prévus)

A quel besoin votre projet répond-t'il ?

Résumé de l'étude de besoins

Avez-vous un projet spécifique ?

CALENDRIER DU PROJET

Date prévisionnelle de démarrage des travaux ou d'achat :

Date prévisionnelle de fin des travaux :

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Quelles sont les échéances qui rythment votre projet ? (Précisez les dates ou nombre de mois en fonction des grandes étapes du projet).

Les travaux vont-ils nécessiter la fermeture de places ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date prévisionnelle d'ouverture au public

(Délai maximum de 48 mois après conventionnement)

Souhaitez vous demander une dérogation pour démarrer votre projet avant le passage de votre dossier en Commission d'Action Sociale ?

Une demande de dérogation doit être formulée par courrier à l'attention de la Commission d'Action Sociale (CAS). Celle-ci permettra de pouvoir obtenir un accord de principe de la CAS pour la réalisation du projet en anticipé. Un dossier de dépôt complet est nécessaire, via ce formulaire. Dans le cas où les achats/travaux seraient intervenus avant l'examen en CAS, aucun soutien financier ne pourra être accordé, sans demande de dérogation ayant fait l'objet d'un accord de principe préalable.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

FUNCTIONNEMENT

Nombre de place existantes

Des places nouvelles seront-elles créées suite à la modernisation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Prévision du nombre de places nouvelles par année :

En cas d'achat de matériel ou mobilier, s'agit-il d'une nouvelle acquisition ou d'un renouvellement ?

En cas de renouvellement, précisez l'ancienneté du matériel / mobilier

Ce projet a-t-il fait l'objet d'une présentation aux services de la PMI ?

Construction de structures et modification des plans existants : Pour les EAJE : Aucune demande de subvention ne sera accordée sans pré-validation des services de la PMI.

Il n'est pas nécessaire de solliciter la PMI pour des achats d'équipements, n'entraînant pas de modification de la

Votre Mam est-elle déjà signataire d'une charte qualité avec la Caf ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Création de structures ou augmentation de capacité d'accueil de plus de 10% - PIAJE

Capacité avant travaux

Capacité après travaux

Amplitude journalière

Nombre de jours d'ouvertures

Ce projet fait-il partie d'un plan d'action CTG ?

Nombre d'assistants maternels prévus dans le projet

Un des assistants maternels a t'il 2 ans minimum d'expérience en EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant) ou en tant qu'assistant maternel ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Vous allez fournir aux familles :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Les couches

Les repas

Les couches et les repas

Ce projet entre-t-il dans le dispositif AVIP ou AVIS (crèches à vocation d'insertion professionnelle ou sociale)

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Nombre de places réservées par une entreprise :

Pour les Eaje Psu : Afin de bénéficier de la Psu, et par voie de fait, des aides à l'investissement, au moins 10% des enfants fréquentant les crèches de personnel doivent venir des quartiers environnants sans financements d'employeurs

Montant par place réservée par une entreprise :

Nombre de places réservées par une entreprise :

Pour les Eaje Psu : Afin de bénéficier de la Psu, et par voie de fait, des aides à l'investissement, au moins 10% des enfants fréquentant les crèches de personnel doivent venir des quartiers environnants sans financements d'employeurs

Montant par place réservée par une entreprise :

Nombre de places financées par la Collectivité :

Montant par place de la réservation de la collectivité

Nombre de places financées par la Collectivité :

Montant par place de la réservation de la collectivité

Durée du contrat de réservation :

Précisez les modalités de la DSP ou des places réservées par des entreprises

Travaux de rénovation, achats d'équipements ou augmentation < à 10 % de la capacité d'accueil

Historique subvention FME

Si vous avez bénéficié d'une subvention du fonds de modernisation depuis 2021, veuillez indiquer l'année et le montant accordé.

Structure datant de plus de 10 ans à date :

Cochez la mention applicable

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Non

Avez-vous bénéficié d'une aide à l'investissement par la Caf pour la création de votre structure ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date d'ouverture de la Mam :

L'absence de réalisation des travaux risque t'elle d'entraîner une fermeture de places ?

Les travaux ou achats font-ils suite à un rapport de la PMI ou une mise en conformité dans le cadre du référentiel bâtimentaire ?

Demande en lien avec l'amélioration du service rendu aux familles :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Fourniture des couches et repas (locaux de stockages, cuisine...)

Equipements de pointages des présences (logiciels, tablettes ...)

Autres

Votre micro-crèche est-elle accolée à une 2ème micro-crèche :

Implantées à la même adresse ou contiguës ou dont les locaux techniques sont mutualisés, dont vous avez la gestion

Cochez la mention applicable

Oui

Non

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET D'INVESTISSEMENT

Est-ce que votre organisme ou collectivité récupère la TVA ?

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui récupèrent la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

HT si vous récupérez la TVA

TTC si vous ne récupérez pas la TVA

Coût du projet d'investissement

Attention : si vous récupérez la Tva, merci de renseigner le montant HT.

Montant de la subvention sollicitée à la CAF du Var

Le montant ne doit pas excéder 80% du budget total (hors contributions volontaires).

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Montant du co-financement :

Le montant du co-financement doit être de 20% minimum.

Type de co-financeurs :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Etat
- Région
- Conseil Départemental
- Communes/EPCI
- ARS
- Autres
- Auto-financement
- Aucun

Autres, précisez :

Modalités de communication du soutien de la Caf :

Un kit de communication est disponible sur notre site : <https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/kit-graphique-de-la-caf-du-var>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Logo Caf sur votre site internet
- Diffusion sur les réseaux sociaux
- Autres

Autres

Veillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semble pertinentes (une note d'opportunité peut être jointe à votre dossier avec les PJ)

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclaration d'intérêts datée et signée

Veillez imprimer, compléter et redéposer le document en PJ.

Obligatoire pour :

- tous les dossiers PIAJE
- les dossiers FME avec des travaux de construction, extension ou transplantation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

En cas d'existence d'intérêts : Attestation établie par notaire ou agent immobilier indiquant que le niveau de loyer pratiqué sur le local est conforme au prix du marché pour un bien comparable, ou que le prix de cession du terrain ou du local au promoteur par une personne morale ou physique entretenant un lien d'intérêt avec le promoteur est conforme au prix du marché pour un bien comparable.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur de probité - condamnation pénale datée et signée

Veuillez imprimer, compléter et redéposer le document en PJ.

Obligatoire pour :

- Tous les dossiers PIAJE

- les dossiers FME avec des travaux de construction, extension ou transplantation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur local neuf n'ayant jamais été occupé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de l'AO (Autorité Organisatrice) de la Mairie(ou du Président du regroupement de communes si délégation) indiquant son avis favorable au projet de création ou d'augmentation de places de votre structure

Pour les Eaje de droit privé, avoir reçu un avis favorable mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2324-1 du Code de la santé publique auprès de la collectivité d'implantation assumant, en tant qu'autorité organisatrice, la compétence au titre de la planification du maintien et du développement des modes d'accueil (sauf commune de moins de 3 500 habitants, hors Provence Verte et Provence Verdon).

Pour les Mam, veuillez faire compléter le document ci-joint.

Notice à consulter pour construire le budget d'investissement

Notice à consulter pour construire le budget d'investissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de financement prévisionnel du projet d'investissement

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui récupèrent la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété, etc)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif attestant de l'ouverture de la structure depuis au moins 10 ans

1er agrément délivré par le service Pmi à l'un des assistants maternels présents à l'ouverture de la Mam

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel 1ère année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel 2e année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Tableau des dépenses prévisionnelles

Il est nécessaire de reporter tous les devis / dépenses faisant l'objet du projet d'investissement et de sélectionner les devis retenus.

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui récupèrent la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Tout document attestant du cout prévisionnel de l'opération (au moins 2 devis, avant-projet sommaire)

1 seul devis pour les collectivités (Marché)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si vous bénéficiez d'un bail emphytéotique, veuillez fournir la quittance ou facture des loyers capitalisés payés en une seule fois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'accord de la PMI

Mail de validation des plans ou du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'accord de la PMI

Mail de validation des plans ou du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'accord de la PMI

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Courrier ou mail de la PMI

Le FME est ouvert aux micro-crèches Paje selon les conditions suivantes : faire l'objet d'un risque de fermeture attesté par le Conseil départemental nécessitant la réalisation d'opérations de travaux importantes et résultant de circonstances non prévisibles, n'ayant pas permis au gestionnaire d'en provisionner le coût.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Projet d'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Règlement de fonctionnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Grille tarifaire modulée en fonction des revenus des familles

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Charte de fonctionnement de la Mam

Cette charte a pour objet de présenter le fonctionnement concret de la Mam, les possibilités de la délégation d'accueil et ses limites. Elle doit permettre aux parents de comprendre ce qu'est une Mam et ses particularités.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

Veillez compléter et signer la charte ci-jointe, la scanner en tant que PJ sur ce dossier et nous l'envoyer par courrier à l'adresse suivante en 3 exemplaires :

CAF DU VAR

A l'attention de PHILIPPON Mélanie

Service IGAS

TSA 51369

83083 TOULON CEDEX

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Charte qualité Mam

Veillez compléter et signer la charte ci-jointe, la scanner en tant que PJ sur ce dossier et nous l'envoyer par courrier à l'adresse suivante en 3 exemplaires :

CAF DU VAR

A l'attention de PHILIPPON Mélanie

Service IGAS

TSA 51369

83083 TOULON CEDEX

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Agréments de chaque assistant maternel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formulaire Monenfant.fr

A compléter et à transmettre en format EXCEL

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formulaire Monenfant.fr

A compléter et à transmettre en format EXCEL

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Courrier de demande de dérogation pour achats/travaux anticipés, à l'attention de la Commission d'Action Sociale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tout autre document complémentaire dont vous souhaitez nous faire part

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tout autre document complémentaire dont vous souhaitez nous faire part

Je certifie l'exactitude des renseignements transmis.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le porteur de projet s'engage à maintenir la destination sociale de l'équipement, pendant une période de 15 ans à compter de la date d'ouverture de l'équipement. En Eaje et en Mam, il s'agit de la date d'ouverture de la première place résultant du projet financé.

Outre l'affectation du bâtiment à une finalité d'accueil de la petite enfance, la destination sociale sur le maintien de laquelle le promoteur s'engage pour une durée de 15 ans inclut :

-pour un projet d'Eaje financé par la Psu, l'application obligatoire du barème des participations familiales telle que précisée par voie de circulaire. La transformation d'un Eaje Psu en Micro-crèche Paje ne sera pas considérée comme respectueuse de l'engagement en faveur du maintien de la destination sociale ;

CAF 83 - Dossier investissement PIAJE et FME pour les MAM et les EAJE 2026

-pour un projet d'Eaje financé par la Paje, l'application d'une grille tarifaire modulée en fonction des revenus des familles, conforme à celle qui a été présentée à la Caf en vue de l'obtention de la subvention d'investissement. La transformation d'une Micro-crèche Paje en Eaje Psu sera considérée comme respectueuse de l'engagement en faveur du maintien de la destination sociale.

- pour un projet de Mam, l'adhésion de tous les assistants maternels qui la composent à la Charte de qualité des Mam pendant toute la durée exigée de maintien de la destination sociale. Le promoteur s'engage à n'accueillir dans les locaux subventionnés que des assistants maternels signataires de la Charte qualité des Mam pendant toute la durée exigée de maintien de la destination sociale, et veille à la bonne application de cette disposition.

Cochez la mention applicable

Oui

Non